



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2015**

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents à la séance : 15
 - Président de séance : Michel GILES, Maire - Secrétaire de séance : Bernard Bon

La séance est ouverte à 18h30 et se déroule selon l'ordre du jour préétabli.

1 - Conseil municipal

En préambule, le maire résume les points essentiels du conseil municipal précédent. A l'avenir ce type de compte rendu sera établi sous forme de procès-verbal ce qui permettra de valider avec une seule signature l'ensemble des délibérations d'un conseil.

Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent : Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

2 - Finances

2-1 Budget principal M14

2-1-1 Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 : DELIBERATION

Jean Michel Murer présente le compte administratif établi par le maire et le compte de gestion établi par la trésorerie qui sont identiques et conformes. Ils sont **donc approuvés à l'unanimité**.

2-1-2 Affectation des résultats 2014 : DELIBERATION

L'excédent de fonctionnement global de 98226,63 € est repris dans le budget 2015 pour un montant 67271,84 € en recette de fonctionnement et pour un montant de 30954,79 € en recette d'investissement au chapitre 1068.

Le déficit d'investissement 2014 de 30954,79 € est affecté au budget 2015 en dépense d'investissement.

L'affectation de résultat ainsi présentée, **est approuvée par les membres présents à l'unanimité**.

2-1-3 Vote du budget 2015 : DELIBERATION :

Le budget de fonctionnement s'élève à 607 000 € et le budget d'investissement à 259 089 €, ils sont détaillés dans le tableau suivant arrondis à l'euro et **approuvés à l'unanimité**, malgré les incertitudes concernant les dotations de l'Etat.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €		DEPENSES en €		RECETTES en €	
Déficit antérieur	0	Excédent antérieur	67 271	Solde reporté	30954	Virement section fonctionnement	42000
Charges générales	140000	Atténuations charges	2728	Opérations patrimoniales	0	Opérations d'ordre entre sections	4468
Charges de personnel	283000	Opérations d'ordre	0	RBT d'emprunts	74000	Dotations fonds divers	90954
Virement investissement	42000	Produits de services	40000	Immobilisations incorporelles(PLU)	25045	Subventions	39178
Opérations d'ordre entre sections	4468	Impôts et taxes	355000	Subventions	0		
Charges de gestion	107000	Dotations	125000	Immobilisations corporelles(Voirie)	84929		
Charges financières	28000	Autres produits de gestion	17000				
Charges exceptionnelles	2531	Produits financiers	0	Immobilisations en cours (Chantecaille)	44160	Emprunts	82487
TOTAL DEPENSES	607000	TOTAL RECETTES	607000	TOTAL DEPENSES	259089	TOTAL RECETTES	259089

2-1 -4 Fixation de la durée des amortissements : DELIBERATION

A l'unanimité, les membres du conseil municipal fixent la durée des amortissements des dépenses engagées en 2014 à **5 ans pour les études** et à **20 ans pour les investissements**.

2-2 Budget assainissement M49

2-2-1 Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 : DELIBERATION

Le compte administratif établi par le maire et le compte de gestion établi par la trésorerie sont identiques et conformes et **sont donc approuvés à l'unanimité**.

2-2-2 Affectation des résultats 2014 : DELIBERATION

L'excédent de fonctionnement 2014 de 17676,42 € est affecté pour 2015 en recette de fonctionnement.

L'excédent d'investissement 2014 de 73232,49 € est affecté pour 2015 en recette d'investissement.

Le résultat ainsi affecté est approuvé à l'unanimité.

2-2-3 Vote du budget 2015 : DELIBERATION

Le budget de fonctionnement s'élève à 86800 € et le budget d'investissement à 111000 €, ils sont détaillés dans le tableau suivant arrondi à l'euro et **approuvé à l'unanimité**.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €		DEPENSES en €		RECETTES en €	
Déficit antérieur	0	Excédent antérieur	17676	Solde reporté	0	Solde d'excédent	73232
Charges générales	39000	Atténuations charges	0	Opérations patrimoniales	1568	Opérations d'ordre entre sections	10300
Charges de personnel	5300	Opérations d'ordre	1568	RBT d'emprunts	7500	Opérations d'ordre	25782
Virement investissement	10300	Produits de services	65300	Immobilisations incorporelles	13000	Subventions	0
Opérations d'ordre entre sections	25782	Impôts et taxes	0	Subventions	0	Dotations fonds divers	1685
Charges de gestion	2000	Subventions	1500	Immobilisations corporelles	6000		
Charges financières	3200	Autres produits de gestion	0				
Charges exceptionnelles	1218	Produits exceptionnels	755	Immobilisations en cours	82931	Emprunts	0
TOTAL DEPENSES	86800	TOTAL RECETTES	86800	TOTAL DEPENSES	111000	TOTAL RECETTES	111000

2-3 Vote des taux des taxes : DELIBERATION

Le conseil se prononce, **à l'unanimité des 15 membres pour que les taux communaux restent inchangés** conformément aux engagements électoraux :

- Taux taxe foncière sur le bâti : 17,37%
- Taux taxe d'habitation : 11,65%
- Taux taxe foncière sur le non bâti : 62,56 %

3 - Intercommunalité, Urbanisme, Personnel, et Affaires générales

3-1 Intercommunalité

La Loi 2015-264 autorisant les accords locaux de répartition des sièges de conseillers communautaires et assouplissant les règles en matière de représentativité au sein des intercommunalités a été publiée au JO du 10 mars 2015. Cette loi devrait favoriser notre changement d'intercommunalité bloqué suite à l'avis du conseil constitutionnel de juin dernier.

Le maire et le premier adjoint ont rencontré Madame le sous-préfet de Die à ce sujet. Il convient d'évaluer de façon précise la balance dépenses-recettes entre la commune et la CCVD pour éviter une situation contentieuse similaire au départ des communes du pays de Bourdeaux.

Un courrier reste à faire pour demander un accord écrit et officiel de Montélimar Agglo favorable à l'accueil de Puy-Saint-Martin.

Les dernières réunions des syndicats SIGMA (assainissement) et SIEBR (eaux du bas Roubion) n'ont pas apporté de modifications.

3-2 Urbanisme

3.2.1 DIA

Le conseil se prononce pour ne pas préempter sur la vente de la maison Genoï, lotissement Chantemerle.

3.2.2 Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une première réunion aura lieu le lundi 30 mars 2015 avec le bureau d'étude sélectionné PRO AND CO. Elle portera essentiellement sur le lancement effectif du PLU avec la mise en place d'un calendrier précis des réunions et du séquençage des thèmes à traiter.

3-2-3 Réseau d'assainissement

Xavier Du Garreau a validé le plan du réseau d'assainissement avec Max Lamande, mémoire locale des travaux réalisés jusqu'à présent. Il conviendra de profiter du diagnostic en cours sur le réseau au niveau du garage Chapouan pour vérifier l'état des divers raccordements et de programmer un état des lieux précis du réseau nécessaire dans le cadre du PLU par un bureau d'étude.

3-2-4 Demandes à la commission d'urbanisme

Une réflexion s'impose sur l'attitude à avoir pour les demandes de permis de construire émergeant pendant la durée d'élaboration du PLU.

En attendant plusieurs demandes sont à traiter en commission :

- Parking en accès direct chemin des redis non conforme au POS.
- Ouvertures en façade sur aménagement.
- Création d'un centre équestre sur ranch existant.
- Gîtes supplémentaires sur un terrain Chantebise.
- Changement de destination d'un terrain quartier Saint Didier.

3-3 Affaires Générales

3.3.1 Personnel

Le maire indique que pendant la période d'été, il est nécessaire de recruter un emploi, pour assurer la charge de travail supplémentaire liée à l'entretien des espaces verts et des accotements. Dans ce cadre sera lancée une demande d'emploi aidé à Pole Emploi pour une vingtaine d'heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois. Le taux de participation de l'état est variable de 60 à 80 % selon le profil de la personne recrutée.

3.3.2 Administration générale

La CCID (commission communale des impôts directs) s'est réunie le 20 mars avec la participation exceptionnelle d'un fonctionnaire des services fiscaux du département. Ce dernier a expliqué les règles de fonctionnement de la commission et les critères d'appréciation et de modification des bases de valeurs locatives.

Le planning de permanence au bureau de vote du 29 mars est établi.

3.3.3 Désignation d'un correspondant « Archives »

A la demande du secrétariat, une aide et une supervision par les conseillers municipaux sont nécessaires pour le classement des archives « actives ». Nadine Noël et Stéphanie Tichon-Huet se proposent et sont retenues pour cette fonction.

4 - Vie Scolaire, Jeunesse, Solidarité, Cadre de vie

4-1 Jeunesse

4-1-1 Convention CMR : DELIBERATION :

- Reconduction de la convention CMR **adoptée à l'unanimité** (cours de musique ruraux) à l'école, une heure hebdomadaire, 1 500 € pour l'année scolaire.

4-1-2 Autres points :

- Le conseil municipal considère qu'il n'a pas à se positionner en promoteur ou soutien de la création d'une école privée de type pédagogie Montessori dans la commune.
- Irène Maurin fait le compte rendu du dernier conseil d'école du 20 mars 2015, à retenir :
 - Les Minots de Chevière donnent 2300 € pour les animations scolaires.
 - La fête de fin d'année des écoles aura lieu le 26 juin 2015 et celle de l'historique pour les journées du patrimoine en septembre.
 - Deux inscriptions d'élèves supplémentaires en cours d'année.
 - Les cours de piscine sont terminés.
 - Une formation pratique à l'évacuation du car a été réalisée.
 - Une demande de remplacement d'ordinateur acceptée est en cours.
 - Une demande de financement d'une classe de découverte pour les CM2 en 2016 pour un montant de 7000 € est refusée, position de principe compte tenu du financement direct par la commune des activités périscolaires.
- Conseil municipal des jeunes : La première séance avec 5 participants a eu lieu et a montré un prometteur sens du civisme avec une implication sur la propreté et la bonne utilisation des espaces communaux. Ces premiers participants ont pour mission de recruter d'autres jeunes pour élargir la participation et l'émergence d'idées nouvelles.

4-2 CCAS

- Madame Blanc est venue enrichir les membres bénévoles, on la remercie.
- Trois situations d'urgence viennent d'être traitées avec succès : un relogement, une aide pour la cantine de 80 €, la mise en œuvre de visites de soutien psychologique pour des personnes en difficulté.
- Une action avec le CLIC de Montélimar sera organisée le 22 novembre 2015, associant les communes de Puy et Roynac sous la forme d'un après-midi détente à destination des personnes âgées. Ce type de manifestation a été apprécié lors de la semaine bleue en octobre dernier et le contenu précis sera communiqué dans le mois précédent.
- Le budget du CCAS a été validé pour un montant de 2 228, 07 €.
- Le CCAS remercie le comité des fêtes qui propose des repas gratuits pour le 14 juillet ou le vogue pour les personnes démunies.

4-3 Brigade des chats

La brigade des chats va se constituer en association loi de 1901 à but non lucratif sous la dénomination **« Chats l'heureusement vôtres »**. On attend la déclaration officielle en sous-préfecture pour inclure cette nouvelle association dans la liste des associations puy-saint-martinoises sous la présidence de Michel Vasseur.

5 - Travaux, voirie

5.1 Planification kiosque

Samuel Bedouin distribue le planning de réalisation :

- Séchage du bois jusqu'à S20 (16 mai)
- Taille de la charpente et assemblage en atelier S 21 (18 au 23 mai)
- Coulage des fondations S22 (25 au 30 mai)
- Levage de la charpente et pose du couvert S 23 (1^{er} au 6 juin)
- Pose du plancher S24 (8 au 13 juin)

5.2 Travaux voirie

David Lamande a fait faire un devis global de l'ensemble des travaux d'entretien de voirie à réaliser dans la commune par la société SO-RE-DI. Le montant global s'élève à 73000 €.

Cette approche globale permettra de hiérarchiser les priorités et d'afficher une planification dans le temps compréhensible pour tous et adaptée au budget dédié chaque année.

5.3 Déviation

Les sommes budgétisées (200 000 € pour cette année) par le conseil général seront utilisées pour la création des fossés définitifs de la déviation et les travaux débuteront en septembre 2015.

5.4 Sécurisation de la traversée du village

Tout est prêt pour la réalisation effective, on attend seulement l'autorisation du préfet pour l'arrêté de délimitation de la zone 30 kms/heure.

6 - Vie Associative, culture, tourisme, et communication

6.1 Vie associative

La réunion avec l'ensemble des associations est programmée pour le 5 mai 2015 à 18 heures à la salle des fêtes. Les réunions de préparation sont en cours (10 et 31 mars et éventuellement 7 avril) et un courrier avec l'ordre du jour précis sera adressé aux présidents d'association le 2 avril, soit un mois avant pour permettre une organisation correcte.

6.2 Culture

Denis Perrin a assisté en compagnie de Charlette Lamande à la présentation du programme 2016 de la comédie de Valence. La comédie itinérante présentera deux spectacles à Puy-Saint-Martin, dont un pour jeune public.

6.3 Tourisme

La délibération programmée sur le montant de la taxe de séjour est reporté à un prochain conseil après réunion avec l'ensemble des hébergeurs.

6.4 Communication

Denis Perrin demande à chacun de rendre les exemplaires du Puy-saint-Martinois non distribués afin d'évaluer la quantité à rééditer pour les envois et réserves nécessaires.

Le site internet a fait l'objet d'une mise à jour partielle le 26 mars notamment du volet tourisme lors d'une réunion des administrateurs. Il est important de signaler toutes les informations trouvées caduques à chaque lecture.

7 – Questions Diverses :

La FNACA tient à remercier la municipalité pour l'organisation de la commémoration du 19 mars et l'excellent accueil des participants.

La séance est levée à 20 h 45.

Prochain conseil municipal, le jeudi 23 avril à 18 h 30